

NOUVELLE VICTOIRE POUR LES AGENTS DU CCAS DE NICE !

Depuis plus d'un an, la CGT NMCA revendique, avec détermination, l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les agents de plusieurs services de notre collectivité, injustement exclus du dispositif malgré leur rôle essentiel auprès des usagers les plus fragiles.

Grâce à la mobilisation et à la persévérance des équipes, nous avons obtenu d'importantes avancées :

- **Centre d'Accueil de Jour Le Phare** : l'ensemble des agents percevront désormais le CTI ;
- **Pôle Domiciliation et Accès aux Droits** : l'ensemble des agents bénéficieront également du CTI ;
- **Centre d'Hébergement d'Urgence Trachel** : attribution aux agents travaillant de 16h à 23h ;
- **CHRS et Epicerie solidaire** : obtention du CTI pour une partie des agents exerçant des missions d'accompagnement socio-éducatif.

Ces résultats sont le fruit de notre combat continu et collectif. Ils démontrent que la lutte paie !

La CGT NMCA continue à porter ses revendications pour que tous les agents concernés soient reconnus à leur juste valeur et à demander l'attribution du CTI :

- Aux veilleurs de nuit du CHU Trachel, des CHRS ;
- Aux agents d'accueil et de lien social des Centre Sociaux des Moulins, de l'Ariane, de l'équipe sociale mobile, de l'adresse des aidants et de la résidence St Catherine.

Nous ne lâcherons rien tant que perdureront ces inégalités de traitement et l'absence de reconnaissance envers des professionnels engagés au quotidien pour l'accueil, l'accompagnement et la protection des personnes vulnérables.

